



Assurance Pneu poids lourd Comment déclarer votre sinistre ?

Si vous avez souscrit à une **assurance dommage pneu poids lourds** et que vous constatez un dommage irréparable :

1. Passer commande d'un nouveau pneu sur www.allopneus.com en remplacement du produit endommagé.
2. Faire procéder au montage de votre (vos) nouveau(x) pneu(s)
3. Effectuez votre déclaration en ligne sur le site Assureclair : <http://sinistre.assureclair.fr>

Renseignez votre numéro de contrat qui débute par « ALP », votre nom et votre prénom, et laissez-vous guider. Le numéro de contrat vous a été envoyé par Email à la suite de votre commande sur [Allopneus](http://Allopneus.com).

Pièces à fournir :

- ⊖ l'Attestation sur l'honneur de Non réparabilité attestant notamment du caractère irréparable du Pneumatique Garanti
- ⊖ La facture originale d'achat du pneumatique endommagé acheté sur www.allopneus.com
- ⊖ La facture originale d'achat du pneumatique de remplacement acheté sur www.allopneus.com
- ⊖ Plusieurs photos du pneumatique endommagé

En cas de dommage suite à vandalisme :

- ⊖ le récépissé du dépôt de plainte effectué auprès des autorités compétentes
- ⊖ l'attestation de non prise en charge du vandalisme du pneumatique garanti par l'assureur automobile

Note : tous ces documents doivent de préférence être transmis en ligne lors de votre déclaration sur <http://sinistre.assureclair.fr> (étape 2). Cependant, si certains documents sont manquants lors de la déclaration, vous pourrez ultérieurement compléter votre dossier en ligne.

En complément des documents à communiquer, Assureclair pourra demander, selon les circonstances du Sinistre, toute pièce supplémentaire pour apprécier le bien-fondé de la demande d'indemnisation.

Pour toutes questions relatives à votre garantie, vous pouvez contacter l'équipe dédiée par téléphone au 0811 140 126 (service 0.06 €/min + prix appel) ou par mail sur contact@assureclair.fr